



COMMUNIQUE DE PRESSE

UNE PREMIERE DANS LE DOMAINE PORTUAIRE : LES SALARIES DU PORT BOULOGNE CALAIS DEVIENNENT ACTIONNAIRES DE LEUR SOCIETE

Calais – 06 Novembre 2017 : Le Conseil d'Administration du Port Boulogne Calais a validé ce jour la cession de 4 % des actions de la Société D'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD) à un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) auquel ont souscrit près de 40 % des salariés.

Une opération suivie par les salariés

Ce dispositif, prévu dès l'origine dans la mise en place du contrat de concession, constitue une première pour un port maritime en France.

La réussite de cette opération, avec près de 40 % des salariés qui ont souhaité devenir actionnaires de leur entreprise, traduit un profond changement de culture et marque l'adhésion des salariés au projet d'entreprise.

Sa mise en place s'est appuyée sur l'intervention des sociétés Humanis, Valphi et CMS Bureau Francis Lefebvre.

A l'issue de l'opération, le capital de la SEPD sera réparti entre :

- Les salariés: 4 %
- La Société Meridiam : 11 %
- La Caisse des Dépôts et Consignations : 11 %
- La CCI Hauts de France : 74 %

Le Port Boulogne Calais, un port majeur :

Pour mémoire, le Port Boulogne Calais, c'est :

- 1^{er} Centre européen de transformation et de commercialisation des produits de la mer,
- 1^{ère} port de pêche de France en termes de tonnage,

- 1^{er} Port d'Europe Continentale de Voyageurs
- 2^{ème} Port roulier d'Europe (roll off / roll on)

Par ailleurs, le chantier d'extension du port de Calais « Calais Port 2015 », dont la mise en service est attendue en janvier 2021, est le premier projet maritime d'infrastructures prioritaires de l'Union Européenne.

Jean-Marc Puissesseau, Président-Directeur Général du Port Boulogne Calais déclare : « *Je me réjouis tout particulièrement de la réussite de cette opération, unique dans un port français, que j'ai voulue et défendue dès l'origine* ».

Contact presse

Isabelle Fauquet

Responsable de la communication

07 85 54 04 47

isabelle.fauquet@portboulognecalais.fr

A propos du Port Boulogne-Calais

Le Port de Boulogne-sur-Mer et le Port de Calais sont devenus le 22 juillet 2015, dans le cadre de la Délégation de Service Public accordée par la Région Hauts de France, propriétaire de ces deux ports, le port unique « Port Boulogne Calais ».

Exploité par la Société d'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD) dont le siège est situé à Calais, le Port Boulogne Calais est une plateforme portuaire regroupant les sites de Boulogne-sur-Mer et de Calais. Il est 1^{er} port français de pêche, 1^{er} port d'Europe continentale de voyageurs, 2^{ème} port européen pour le trafic Ro-ro et centre leader européen de la transformation et de commercialisation des produits de la mer.

Dans le cadre de la délégation de service public, la SEPD s'est vue confier la réalisation du projet de doublement du port de Calais "Calais Port 2015" dont la mise en service est attendue en 2021. Calais Port 2015 est un des chantiers français majeurs de la décennie et 1^{er} projet maritime du plan Juncker d'infrastructures prioritaires de l'Union européenne.

La SEPD a confié la réalisation de ce projet à la Société des Ports du Déroit.

Calais port 2015 est un des chantiers français majeurs de la décennie. Premier projet maritime du plan Juncker d'infrastructures prioritaires de l'Union Européenne.